

Les Tramways et les Autocars

L'Arrêté illégal du 9 Août est suspendu jusqu'au 7 Octobre

Il faut le modifier complètement

L'arrêté du 9 août 1933 interdisant la circulation et l'arrêt des autocars dans le centre de la ville devait entrer en vigueur le 1^{er} octobre.

Un nouvel arrêté vient de motiver l'application au 7 octobre pour ce motif que « la mise au point définitive dudit arrêté exige un certain délai ».

Félicitons la municipalité de cette excellente décision.

En effet, les nouveaux services d'autocars donnaient satisfaction à tous, aux ruraux qui peuvent maintenant venir à St-Quentin rapidement, fréquemment et pour pas cher et aux commerçants de St-Quentin qui bénéficient de cet afflux de clientèle.

Tout allait pour le mieux, quand la Compagnie des Tramways vint troubler la fête.

Par lettre du 30 mai, elle se plaignait au maire qu'elle avait fait 12.000 fr. de recettes en moins dans le mois de mai 1933 par rapport à 1932 et elle en imputait la responsabilité à la concurrence des autocars. Son offensive avait pour but d'empêcher les autocars de débarquer leurs voyageurs place de l'Hôtel-de-Ville en leur faisant interdire la traversée du centre de la ville, de façon que les voyageurs arrivés à St-Quentin soient obligés de prendre le tramway pour venir sur la Grand-Place et dans les rues du centre.

Une réunion officielle eut lieu à la mairie, à laquelle assistaient les entrepreneurs de transport et M. Noël, ingénieur en Chef, venu de Laon pour la circonstance. M. Noël prit une part active au conflit du rail et de la route. Son échec au Conseil général ne l'a pas découragé. Cette fois, c'est en faveur des Tramways que s'exerce son action.

Le ne lui en fait pas grief personnellement. Il ne fait qu'exécuter les instructions de son administration.

Une circulaire du Ministère des Travaux Publics du 26 novembre 1931 proclamait le principe de la liberté des transports en commun faisant concurrence. « Lorsqu'ils ne demandent pas de subventions aux pouvoirs publics, les entrepreneurs de transports sur route peuvent organiser leurs entreprises sous la condition de faire une déclaration au Préfet lequel délivrera l'autorisation de circuler et fixe, par arrêté, les points de stationnement ».

Or, depuis deux ans tous les efforts des défenseurs des Compagnies concessionnaires de Chemins de fer se sont exercés en vue d'empêcher l'installation de services automobiles leur faisant concurrence. Rien dans la législation actuelle ne le permettait, on a imaginé les théories juridiques les plus abracadabrantes, sollicité les textes des arrêtés du Conseil d'Etat; c'est ainsi qu'on a prétendu, sous forme d'études doctrinales, que la circulation d'autocars sur les routes à la pose de canalisations de gaz et d'électricité; on a dit aussi que le passage de véhicules servant au transport en commun constituait une exploitation commerciale contraire à l'usage normal de la route; que, par conséquent l'entreprise de transports en commun devait être réglementée et soumise à une autorisation.

Cependant, il a bien fallu reconnaître que ces arguments juridiques, contrairement à la vérité légale et au bon sens, ne tenaient pas debout. Cependant le Ministère des Travaux Publics, lui-même, a fait un projet de décret modifiant le code de la route et soumettant les entreprises d'autocars à une réglementation, et ce, contrairement à l'esprit de sa circulaire de 1931.

Ce projet a été soumis au Conseil d'Etat qui, il faut le reconnaître, n'a pas admis la prétention de l'Administration.

Il a, en effet, retourné le projet au Ministère pour complément d'information, ce qui semble indiquer qu'une importante fraction de la haute juridiction administrative s'est prononcée pour le maintien de la liberté de la concurrence et pour le refus de conférer aux préfets le pouvoir d'accorder ou de refuser arbitrairement et sans contrôle les autorisations sollicitées, même pour protéger une compagnie concessionnaire ou subventionnée.

Malgré cet avis, l'Administration a fait perdre les arrêtés préfectoraux, dont celui du préfet de l'Aisne du 23 janvier dernier.

Les conseillers généraux qui, à la séance spéciale du 12 juin, ont repoussé la proposition de leur commission d'interdire certaines lignes et se sont prononcés pour le maintien de la liberté, auront donc la satisfaction d'apprendre que, dès le mois de janvier, le Conseil d'Etat avait refusé d'approuver la réglementation proposée par le Ministère.

Leur bon sens avait raison. Comme on n'a pas réussi au Conseil général, on tente la manœuvre auprès du Conseil municipal. Ce n'est pas spécial à l'Aisne et à Saint-Quentin. On en fait autant dans plusieurs départements.

Il s'agit de protéger les Compagnies de Tramways contre la concurrence.

Comment ?

Le rapport de l'Administration municipale du 24 juillet le dit très exactement. La réglementation doit être « pour la défense des intérêts financiers de la ville : interdiction de transporter les voyageurs d'un point à un autre de la ville ».

Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais l'Administration a préparé un « intérêt financier de la ville » alors qu'il s'agit des intérêts financiers de la Cie des Tramways.

C'est qu'en effet la ville est liée à la Compagnie des Tramways par un contrat aux termes duquel elle entre pour les deux tiers dans les bénéfices et dans les pertes de l'exploitation.

Et ce contrat a été fait pour une durée telle qu'il a, je crois, encore plus de 70 années à courir.

J'ai sous les yeux le compte d'exploitation des tramways à fin 1932.

L'exploitation en 1932 a donné les résultats suivants :

Recettes	1.518.547,85
Dépenses	1.515.576,40
Bénéfice net	2.971,45
à partager 2/3 pour la Ville, 1/3 pour la Compagnie.	
La situation de la Ville et de la Compagnie au 31 décembre 1932, dans le compte d'attente concernant le partage des produits nets et des déficits, est la suivante :	
Déficits totaux	87.242,66
Produits nets	20.445,68
Déficit	66.797,98
Quelle part de la ville dans le déficit	44.531,85
Quote-part de la Compagnie	22.265,93

Il est incontestable que cette situation ne pourra pas se prolonger pendant 70 ans et que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, confirmée par l'arrêt des Tramways de Cherbourg du 9 décembre 1932, il y aura lieu, soit d'arriver à un accord amiable sur une orientation nouvelle à donner à l'exploitation, soit à provoquer la résiliation de la concession.

Par suite d'un contrat, qu'on peut, pour le moins, juger imprudent, la Ville se trouve donc amenée à épouser la thèse du rail contre le principe de la liberté.

Quand on entre dans la voie de l'illégalité, on ne sait pas où cela vous mènera.

Peut-on espérer que l'arrêté qui vient de suspendre l'application de celui du 9 août est le coup d'arrêt dicté par le bon sens et le retour au respect de la loi ?

On a adressé aux entrepreneurs de transports des invitations quasi-comminatoires à présenter à la Mairie des demandes d'itinéraires conformes aux désirs de la Cie des Tramways. La plupart, par crainte de contraventions, se sont inclinés, non sans exprimer des réserves dont le Conseil d'Etat aurait à connaître le cas échéant.

Je n'entrerais pas dans l'examen détaillé de l'arrêté du 9 Août.

Je signalerai seulement le point suivant :

Article 7. — En dehors de ce temps (stationnement aux arrêts facultatifs), le parc de stationnement des autobus est fixé Place du Monument aux Morts et Place de la Gare (partie du domaine municipal).

Pourrait-on me dire en vertu de quelle loi le Maire a pris le pouvoir de déterminer un lieu de stationnement pour les autocars ?

Je l'ai cherchée.

Je ne l'ai pas trouvée.

Parce qu'elle n'existe pas.

Elle existe si peu que M. Antoine Salles, député, a déposé une proposition de loi (imprimée sous le n° 1750 et annexée au procès-verbal de la première séance de la Chambre du 7 Avril 1933), en vue de compléter l'article 85 de la loi municipale du 5 Avril 1884.

« Nul ne peut contester, dit l'honorable député, qu'un maire a le devoir de veiller sur la circulation à l'intérieur de la cité qu'il administre et qu'il est nécessaire qu'il ait à sa disposition les prescriptions légales sanctionnées par des pénalités pour pouvoir fixer de façon définitive les emplacements sur lesquels les autocars seraient appelés à stationner ».

Rien n'existe actuellement qui permette aux maires de prendre telles initiatives.

Les magistrats municipaux qui ont cru pouvoir prendre des arrêtés en ce sens les ont vu annuler par le Conseil d'Etat.

« Il convient donc de compléter la loi de 1884 et de donner aux maires les pouvoirs qu'ils sollicitent si justement ».

C'est à cet effet que M. Antoine Salles et plusieurs de ses collègues ont déposé la proposition de loi suivante :

ARTICLE UNIQUE. — Il est introduit, entre le deuxième et le troisième paragraphes de l'article 85 de la loi du 5 Avril 1884 les dispositions suivantes :

« Il (le maire) peut également déterminer et imposer, à l'exclusion de tous autres, les emplacements des points de départ, d'arrivée et de stationnement prolongé des voitures affectées au transport public des voyageurs. Toute infraction à ces dispositions sera passible d'une amende de 100 à 1.000 francs et pourra, en cas de récidive, entraîner la suspension ou le retrait de l'autorisation ».

Ignore-t-on à la Mairie, la proposition Antoine Salles ?

Ignore-t-on l'illégalité de l'article 7, et de quelques autres, de l'arrêté ?

Non ! N'est-ce pas !

Alors, on ne peut pas ignorer que l'arrêté du 9 Août sera vraisemblablement annulé pour excès de pouvoir ?

Pourquoi, dans ces conditions, obtenir, grâce à l'éventualité de contraventions dont l'infraction ne serait pas douteuse, que les entreprises d'autocars modifient leurs itinéraires dans Saint-Quentin pour le plus grand préjudice des usagers, des commerçants de la ville et des autocars eux-mêmes ?

Il faut être beau joueur et quand on s'est trompé, le reconnaître.

La municipalité, mal renseignée sur ses droits et ses devoirs, a pris un arrêté, en grande partie illégal. Certes, le pouvoir au Conseil d'Etat n'est pas suspensif et d'ici là deux ans qu'il ait statué, on pourra dresser des contraventions aux entrepreneurs d'autocars qui ne se soumettront pas aux prescriptions abusives de l'arrêté.

Inutile de qualifier de pareils procédés.

Je suis certain que notre municipalité s'en abstiendra.

Mieux informée, elle suspendra l'application de son arrêté, le modifiera conformément à la légalité, moyennant quoi tout le monde s'y soumettra de bon gré.

Quant au déficit des tramways, c'est

Le Feu et la Chandelle

C'est un jeu plaisant pour l'esprit que d'imaginer les réactions, devant les inventions modernes, ou, plus justement, devant la vie moderne, de ceux qui nous ont précédés. Que diraient nos bons grands-mères des autos pétaradantes, du cinéma envahissant, du chauffage central, de la T.S.F. ? On pourrait aussi bien se livrer à un autre jeu du même genre et exactement opposé : les réactions des enfants modernes devant les formes de vie de l'ancien temps.

J'ai eu l'occasion, un soir de panne d'électricité, d'assister à la première rencontre d'une petite fille et d'une bougie. Elle fut dramatique. La fillette éclata en sanglots déchirants, entrecoupés de paroles incompréhensibles, de protestations de terreur. La lumière tremblotante de la bougie, cette flamme jaune qui jaillissait tout à coup de ce récipient blanc et qui vivait, se tordait, dansait dans les ténèbres qu'elle faisait paraître plus noires, avait aux yeux de la petite fille un aspect fantastique. « Monique, rien ne put l'apaiser et la peur de l'espérance fut encore accrue lorsqu'elle vit la lumière s'avancer au point de la main, et suivre le cortège jusqu'à la chandelle. La fillette ne reprit son calme que dans son lit, une fois la bougie éteinte et revenue la lumière fixe, immobile, rassurante de l'électricité ».

Cette scène, très curieuse, marquait, à façon suggestive, l'énorme fossé entre deux générations. Ceux qui nous poussent les enfants de l'ère mécanique et matérielle. La lumière, la chaleur ne sont plus pour eux qu'une partie du confort auquel tout homme a droit, comme l'eau courante et la musique en conserve. Ils ignorent la poésie des choses d'autrefois, qu'ils désignent, et l'émotion qu'elles donnaient.

Y en a-t-il beaucoup parmi les jeunes enfants des villes, qui aient vu un feu de bois, qui aient connu cette présence vivante de la flamme entre les chenets, qui aient goûté la joie de préparer ce feu, de l'allumer, de voir tout à coup fleurir la magnifique fleur rouge entre les bûches noires. Partout la chaleur abstraite des calorifères a remplacé ce rougeoyant ami. Et, de nos maisons modernes, les petits diables lares se sont enfuis.

Du bruit les remplace. A défaut de ces charmants protecteurs du foyer, principes de la vie dans la maison, silencieux et visibles dans la flamme du feu, de la bougie ou de la lampe, tonitruent aujourd'hui d'autres présences. La T.S.F. nous apporte mille diables brouillards, détonations, qui nous entraînent en pensée aux quatre coins de l'univers, nous tirent hors de nous-mêmes, brouillent nos harmonies secrètes, nous ahuris et nous exaspèrent. Ce monde agité et assourdissant a pris la place des lentes soirées silencieuses d'autrefois, où, auprès d'un bon feu pétillant qui, de sa joie, de son élan, de son ardeur, nous ramenait le cœur, l'esprit, l'être tout entier, on se livrait à des orgies méditatives et douces.

La paix de vivre s'est enfuie. Nos enfants la connaîtront-ils jamais, se doteront-ils jamais de sa douceur modeste et bienfaisante, eux qu'entraîne une civilisation d'affairement et de besoins toujours plus exigeants ?

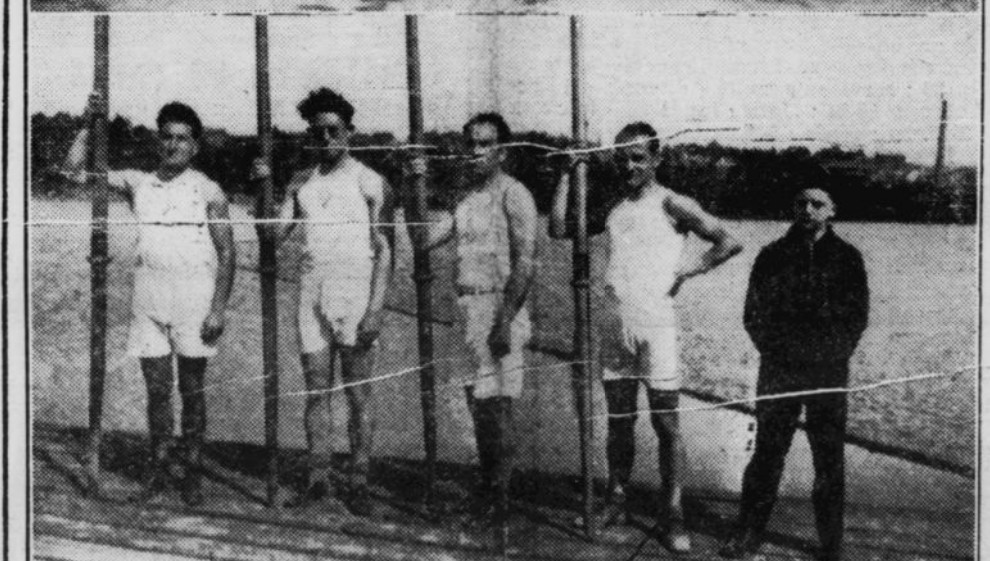
Roland BERGER.

Pour un emploi
Nos Petites Annonces
Pour vendre
Nos Petites Annonces
Pour louer
Nos Petites Annonces

une autre affaire qu'il conviendra également d'examiner, mais qu'on ne peut, en aucune manière, lier à la question des autocars.

Maurice VOLLAEYS.

Les succès de l'Aviron Saint-Quentinois



En haut : L'équipe de débutants de l'A.S.Q. champions du Nord 1933. De gauche à droite : Lantier (barreur), Marlier Serge, Auguste Pierre, Defrémont William, Lesage Fernand.

En bas : L'équipe Juniors et Seniors quatre de pointe outrigger : De gauche à droite : Caulein, Riquet, Richard (captaine d'entraînement), Lollieux, Fontaine (barreur).

La Foire de la St-Denis

Voici revenue la foire de la St-Denis qui ramène avec elle les premiers froids. Déjà l'hiver !

On sait que cette année la foire, qui depuis plus de cinquante ans, se tenait sur la Place du Marché-Franc et le boulevard Gambetta va être déplacée et sera installée sur la place de la Liberté et le boulevard du Huit-Octobre.

Déjà depuis quelques jours, attractions et la fête des plus diverses se montent activement.

Cette année encore les loteries seront nombreuses, ainsi que les tirés et les jeux d'adresse qui seront principalement installés sur le boulevard.

La place de la Liberté sera surtout réservée aux grosses attractions et où l'on trouvera notamment un autocar, un train de plaisir, un water-chute, des autos-chenilles, un théâtre, le carroussel-salon, un tète-à-queue qui nous promettront les sensations les plus diverses.

Les jeux d'enfants seront tout aussi nombreux que les années précédentes et les tout-petits auront eux aussi de quoi passer de belles heures joyeuses.

Le déplacement de la foire a donné lieu à quelques critiques dont certaines ne manquent pas de valeur. Il est évident que par les froides soirées d'octobre ou de novembre la proximité du canal manquera peut-être d'agrément. D'autre part, le boulevard du Huit-Octobre, assez étroit et presque uniquement occupé par des gros ateliers de constructions mécaniques semblait mal se prêter à l'installation d'une foire. Mais seule l'expérience dira ce que valent ces arguments et il faut croire que la chose a été étudiée.

La foire de la Saint-Denis n'a pas tous les jours été ce qu'elle est aujourd'hui. On sait qu'elle fut créée en octobre 1319 par une charte du roi Philippe V, qui transférait au jour de la St-Denis, la foire qui avait lieu aux octaves de Pâques et limitait sa durée à 8 jours.

L'édit royal décidait qu'il y aurait franchise pour les marchandises amenées, qu'aucun marchand ne pourrait y être arrêté pour dettes. Il cédait à la commune moyennant une redevance annuelle de 18 livres parisis, une redevance appelée « pertuisage » que le monarque percevait sur les marchandises exposées.

Plus tard, Charles VI accorda l'exemption du paiement de 8 deniers sur les produits étalés et mis en vente.

On obligait alors les marchands de la ville : menuisiers, pelletiers, merciers, tisserands et même les bouchers à fermer leurs boutiques pendant la durée de la foire et à mettre leurs marchandises en vente sur le champ de foire ; on augmentait ainsi les revenus de la commune qui percevait un droit sur les étalages.

La foire de la Saint-Denis se tint d'abord sous des tentes ou sous des baraques en dehors des portes de la ville. Puis elle se tint à l'intérieur pour garantir les marchands de tout trouble et pour interdire l'accès du marché aux gens de l'extérieur infectés par une maladie contagieuse.

En 1740, les boutiques des forains furent dressées d'une manière régulière sur la place suivant un plan établi par ordre du mayor et des échevins.

La Foire de la Saint-Denis a été de tous temps une grande réjouissance pour les citoyens et les ruraux, souhaitons-lui un beau succès.

Inspection primaire

Les familles dont les élèves sont titulaires de C.E.P.S. et n'ont pu être admises aux Cours Préparatoires des E.P.S. annexées aux Lycées de Saint-Quentin ni à l'Ecole des Métiers sont informées que des cours supérieurs sont en voie d'organisation dans certaines écoles de la ville.

Elles voudront bien, si elles le désirent, faire inscrire leurs enfants dans les écoles auxquelles ils appartiennent.

Le ballottage

La sévère leçon reçue dimanche dernier par M. Vandendriessche n'a pas corrigé ce grand patron de ses ambitions.

Vainement essaie-t-il de faire démontrer par son journal qu'il est en gain.

Il faut espérer, pour lui et pour ses actionnaires, qu'il emploie des méthodes de comptabilité moins fantaisistes pour établir les bilans de ses usines.

Après tout, il n'a probablement pas d'illusions et ne fait que suivre le mouvement qu'il a si imprudemment déclenché depuis près de quatre ans.

Le *Guetteur*, qui a son franc-parler, de lui a, dès le lendemain du premier tour, fait entendre très clairement en ces termes :

— Mais vous-mêmes, dira-t-on, vous prenez la tape !

Nous allons le dire... Nous prenons la tape en tant qu'anticollectivistes. Nous admettons même que nous risquons d'en prendre d'autres, et plus sérieuses, tant que la fédération des classes moyennes, des classes qui peinent, l'emportera sur des principes éprouvés et sur une action méthodique.

On ne fait pas de la politique électorale avec des mots et avec des improvisations, lorsqu'on s'en face de soi des parités fortement organisées au point de vue politique (section S.F.I.O. et Cercle Démocratique) et économique (les coopératives).

Nous avons accompli dimanche notre devoir d'électeur conscient — conscient de l'insuffisance de son geste. Et pendant que nous accomplissions ce geste, la dynastie Tricoteaux, le fils, le frère, le grand, prenait déjà possession d'un hôtel de Ville et y recevait l'hommage de ses fieurs. C'était, paraît-il, burlesque. Possible, mais combien symptomatique !

Nous aurons donc tout loisir, dans les jours qui viennent de parler librement des fautes commises et qui ont abouti et qui devaient aboutir à l'échec de dimanche dernier.

Car nous supposons qu'on ne se fait pas d'illusion sur ce qui se passera dimanche prochain ? Une nouvelle tentative contre l'Hôtel de Ville aurait pour résultat de grossir d'un millier de voix la majorité du Cartel et de confirmer l'échec des « intérêts saint-quentinois » devant des intérêts plus personnels et moins avouables.

Il y a des retraites salutaires ; il faut savoir s'y résoudre. Le temps qu'on n'emploiera pas à se battre inutilement et en désordre, on pourrait l'employer à un recueillement nécessaire. Les autres ont leurs passions et leur discipline. Nous avons la raison, mais il reste à trouver les moyens de s'en servir. Alors seulement on pourra déplorer l'aveuglement des électeurs et lever, ou laisser tomber les bras en déclarant « qu'il n'y a rien à faire ».

Il est impossible de mieux souligner les maladroitures commises par M. Vandendriessche depuis qu'il a voulu prendre la tête de l'opposition et son incompréhension totale de la mentalité saint-quentinoise ainsi que des véritables intérêts de ce pays.

Au surplus, les controverses entre M. Vandendriessche et ses amis de la Droite n'intéressent pas la grande majorité de la population ouvrière qui voit parfaitement reconnaître où sont ses amis et ses défenseurs.

Dimanche dernier, elle a voté à gauche.

Elle recommencera dimanche prochain.

Remerciements

Nous remercions de tout cœur les 4.500 électeurs qui, dès le premier tour, nous ont honorés de leur confiance.

Ils ont, en même temps manifesté leur sympathie au Conseil Municipal actuel et approuvé sa gestion.

Nous recueillons les fruits des efforts laborieux et honnêtes de Romain Tricoteaux et de ses fidèles collaborateurs.

En ce jour de triomphe, notre pensée émue s'élève avec gratitude vers notre ami disparu qui le rendit possible par l'intégrité de sa vie, son dévouement sans limites aux intérêts de la cité et son ardent amour pour les humbles.

Aux élections Municipales de 1929, le premier de notre liste, Romain Tricoteaux, obtenait au premier tour 4.798 voix sur 11.467 votants.

Le premier de la liste adverse obtenait 4.533 voix alors que le même candidat n'obtient plus que 3.753 voix, soit près de 800 en moins.

Maurice Tricoteaux obtient 4.494 voix sur 10.425 votants soit 300 voix en moins pour plus de 1.000 votants en moins.

Ces chiffres sont suffisamment éloquents et précis. Ils montrent que la volonté inébranlable de la population Saint-Quentinoise est de ne pas se laisser détourner de la voie qu'elle s'est tracée.

Son verdict a été net. Il a été éloquent pour nos adversaires qui espéraient, par des attaques passionnées, nombreuses et conjuguées mais aussi alimentées à grands frais, faire violence à la volonté populaire.

Dimanche prochain, leur écrasement se transformera en effondrement.

Vive Saint-Quentin, fier, indépendant et libre ! Vive sa laborieuse et reconnaissante population ! Mais vive aussi la République sociale et Démocratique !

Nu les candidats :

Maurice TRICOTEAUX, Emile DE-PAUX, Antoine PERRIN, Donat RICHET.

Une habitante d'Omissy aura cent ans en 1934

Nous avons parlé récemment du quasi-centenaire d'Hargicourt qui, âgé de 93 ans, semble détenir le record de l'âge pour la catégorie Hommes dans la région.

En ce qui concerne la catégorie Femmes, une compétitrice très sérieuse s'est également mise sur les rangs.

Il s'agit d'une brave femme qui, paraissant le célèbre couplet, pourra bientôt dire elle aussi :

Amis, je vais avoir cent ans !

Agée aujourd'hui de 99 ans, la vénérable vieille femme, Mme Elise Bailly, veuve Blancquart, paraît-être, sinon la doyenne, du moins l'une des plus vieilles de la région.

Mme veuve Blancquart est née le 15 août 1834 à Montbrehain (Aisne).

Elle habite aujourd'hui chez son petit-neveu, M. Masselot, débiteur à l'enseigne du « Bon Accueil », à Omissy.

Mme Blancquart a, avec son gros tablier, son corsage épais et le mouchoir enserrant son front, tous ses apparences de ces bonnes vieilles d'un temps passé. Elle en a aussi l'amabilité et c'est avec un plaisir réel qu'elle nous recit et qu'elle égrène pour nous ses souvenirs.



Mme Vve Blancquart

L'épouse de M. Masselot l'y aida un peu. Il est vrai, car Mme Blancquart est, comme il arrive souvent à cet âge, un peu dure d'oreille et ne comprenait pas de suite nos questions.

La respectable nonagénaire vint à Omissy à l'âge de huit ans. Sa vie fut toute de travail. On a tiré à de bonne heure en ce temps-là.

A l'âge de 22 ans, elle se maria avec le fils du géomètre du pays. Le jeune ménage s'installa bientôt comme boulangers.

Pendant 40 ans, Mme Blancquart fit le pain de tout le pays.

On peut dire qu'elle mit la main à la pâte car c'est elle-même qui pétrissait la blanche farine. C'est encore elle qui cotrait toute seule les loaves sans venir au moulin où les bûches servant à chauffer le four. C'était, à l'époque, une grande et forte femme.

Après ces longues années d'un labeur d'homme Mme Blancquart supporta encore les rigueurs de l'invasion. Evacuée en 1917 elle fut perdue par ceux qui l'accompagnaient. Elle fut recueillie par des personnes charitables après avoir erré plusieurs jours à l'aventure. Entre temps, la brave femme avait également eu la douleur de voir mourir son mari.

Malgré toutes ces vicissitudes, Mme Blancquart a gardé une santé relativement bonne et jouit aujourd'hui d'un repos bien gagné. Son seul regret est de ne pas avoir eu d'enfants.

Une fois encore, un bel exemple de longévité due uniquement à une vie régulière faite toute de travail nous est donnée.

Souhaitons à Mme Blancquart de fêter dans l'allégresse son centième anniversaire.

Deux chauffeurs Saint-Quentinois victimes d'un accident

Mercrredi dans l'après-midi, un lourd camion appartenant à M. Deschamps, de Saint-Quentin, et qui était piloté par les chauffeurs Guidet et Cazeau, venant de Trévoix, s'était engagé sur le pont suspendu qui relie le village de Saint-Berhard au bourg d'Anse, près de Lyon.

A peine le véhicule avait-il abordé le pont qu'un craquement se fit entendre. Le chauffeur qui ne s'était aperçu de rien poursuivit sa route, mais arriva au milieu du pont le tablier s'effondra, et le camion et sa remorque tombèrent dans la Saône profonde à cet endroit de 5 à 6 mètres.

M. Cazeau réussit à revenir à la surface et grimpa sur le sommet du camion où des témoins se hâtèrent de le recueillir. Son compagnon, M. Guidet, n'a pu être sauvé.

Dans la batellerie

Des incidents se sont produits mardi soir aux écluses de Chauny.

Conformément aux dispositions prises par l'Ingénieur en Chef de la navigation pour décongestionner rapidement les canaux, il devait être éclusé un minimum de 90 péniches par jour en direction du Nord.

Ce chiffre n'ayant pas été atteint mardi soir, l'éclusage continua après 19 heures. Aussitôt les marins protestèrent.

Mardi matin, ils refusèrent de continuer leur route.

M. Sollet, Ingénieur en Chef, s'est rendu sur place pour apaiser ce nouveau conflit.

CARTO BILLARD

Breveté Déposé n° 6682

Le succès du jour : La BELOTTE ou les points par le billard

Seul Fabricant autorisé pour l'Aisne

HURIAUX, à Urville

Même Bureau 5, Rue de Fayet, ST-QUENTIN

Téléphone 32.76

Même encombrement Billard Russe
16 billes - 4 queues - Règlement

Démonstration : Bar FERNAND, 73, rue Raspail, St-Quentin

PAS DE LOCATION

Réparation et Transformation de Billards
de toutes marques et de tous modèles

CHEMIN DE FER DU NORD

Retour à l'heure normale

La Compagnie du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le Public que la plupart des trains quittant les gares de l'axe, notamment Paris-Nord, qui passent dans les gares desservies dans l'heure qui suit Minuit, la nuit du 7 au 8 Octobre, pendant laquelle il sera procédé au changement d'heure, ne seront pas retardés et partiront ou passeront entre 24 heures et 0 heure (heure normale).

A ce sujet, l'attention des voyageurs est spécialement attirée sur le fait que les horaires ne sont retardés d'une heure qu'à 24 h. 59 (la journée du 7 Octobre, pendant laquelle il sera procédé au changement d'heure) et non à 23 h. 59 comme certains communiqués le faisaient supposer.

Le Public est instamment prié de se reporter aux affiches spéciales apposées dans les gares au sujet du retour à l'heure normale.

Le train 1267 sera retardé de 23 minutes d'Amiens (départ 22 h.) à Tergnier (arrivée 23 h. 34).

Le train n° 135 sera limité à Busigny (arrivée 20 h. 53) et prendra le n° 149 de Busigny (départ 21 h. 49) à Aulnoye (arrivée 22 h. 33).

Le train express n° 1254, partant de Laon à 7 h. 13 desservira Rosières et arrivera à Amiens à 8 h. 48 (au lieu de 8 h. 45).

Conditions d'admission des Voyageurs dans certains trains

Les voyageurs de 2^e classe à destination

tion de Saint-Quentin seront admis, au départ de Paris, dans le train rapide 115 (Paris dép. 14 h. 20, St-Quentin, arr. 15 h. 48).

Les voyageurs de 2^e classe pour Paris seront admis au départ de Saint-Quentin dans le train rapide 122 (Saint-Quentin, dép. 15 h. 38, Paris, arr. 17 h. 10).

Par exception, seront admis dans le train express 2839 (Lille-Laon).

A Busigny, en outre des Voyageurs de 3^e classe pour La Fère, ceux de 3^e classe en provenance de la direction de Valenciennes (train 1423) pour Saint-Quentin et Tergnier.

Le chômage dans l'Aisne

Le Journal Officiel déclare que la situation est à peu près stationnaire. On signale toutefois une légère amélioration dans l'industrie métallurgique à Bohain. A Poligny, 62 chômeurs versent sont occupés par les services municipaux, mais on escompte une légère reprise d'activité, un four devant être mis en marche prochainement. On compte 142 chômeurs secourus à Chauny, 61 à Guise, 686 à St-Quentin, 72 à Bohain, 48 à Hirson, 22 à Saint-Michel.

L'INTRANSIGEANT

« Le Diable » est le seul coricidé qui ne transige jamais avec les cors « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours. Mais attention ! Lisez « Le Diable », 3 fr. 95, toutes pharmacies et à Epervay, Pharmacie Weinmann. Dépôt à St-Quentin, Pharmacie Centrale, 35, rue de la Sellerie.

L'automne te déprime

C'EST LE MOMENT DE FAIRE UNE CURE DE MA TISANE

La saison change, les arbres se couvrent de rouille et les fleurs de nuages gris. Le Père Géraudus rencontre sur sa route des travailleurs des champs, des artisans qui semblent déprimés. Quoi d'étonnant ! Pendant tout l'été ils ont communiqué de la fatigue. Ils se sont dépensés sans compter et sans souffrir, trop, parce que le soleil, le beau temps étaient là. Mais voilà que le beau temps les quitte, les laisse en tête à tête avec leur fatigue. Il est grand temps de l'effacer, de réparer leurs forces pour que l'hiver les trouve en bonne forme. C'est à quoi va s'employer le Père Géraudus. Avec des plantes cueillies en haute altitude dans les montagnes, il prépare une tisane concentrée qui désintoxique et fortifie l'organisme. Ses amis en prennent tous les jours au réveil une cuillerée à café et toute la fatigue disparaît. Ils mangent de bon appétit et digèrent bien. Ils n'ont sur la figure aucun de ces boutons qui signifient sang impur. Enfin, ils voient venir la mauvaise saison sans mauvaise humeur.

Depuis l'époque déjà lointaine où vivait le Père Géraudus, la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON s'est répandue dans le monde.

Vous qui souffrez au changement de saison, de malaises indéfinissables, de fatigue, d'ennui de vivre, vous qui n'avez pas de courage et qui êtes prêts à céder devant le mauvais temps et son cortège de maladies, vous avez essayé les remèdes mais vous n'avez pas obtenu de succès à l'extérieur concentré de plantes connues sous le nom de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON : c'est maintenant qu'est le salut. Achetez-en aujourd'hui même un flacon chez votre pharmacien et commencez demain votre cure. Et vous grossirez la troupe de ceux qui les simples ont rendu la santé.

Je ne saurais trop recommander à ceux qui souffrent de faire usage de vos produits.

12 Janvier 1931.
Souffrant depuis plusieurs années de maux d'estomac, du foie et de l'intestin, n'ayant provoqué un amaigrissement peu ordinaire ; conseillé par un camarade de faire usage de votre Tisane des Chartreux de Durbon, j'ai suivi ce conseil et j'en suis satisfait ; mes maux ont complètement disparu et je suis redevenu dans mon état normal.

CASSIER, à Montcaumon-Mines (S.-et-L.)

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Tisane dépurative le flacon : 14.80

Pilules suppositoires 8.80

Bonne souveraine (maladies de la peau) le pot : 9.95

Renseignements et attestations Labor. J. BERTHIER à Grenoble. Dans les Pharm.

Parmi les Jeunes

Nous apprenons qu'une section des Jeunes socialistes a été créée à Saint-Quentin.

D'après ses statuts, la fédération des J.S.R. est une société d'éducation fondée sur le principe du libre examen, une ligue d'action laïque et sociale, ayant pour but de favoriser le développement intellectuel de la personnalité humaine et de lutter contre l'oppression d'une société meilleure.

Au point de vue politique elle s'efforce de déconstruire le fascisme et par là même les jeunes — croient trouver dans la doctrine socialiste la formule de l'état de demain — un état où seule la violence solutionnerait la famine et la misère, où la force étoufferait les hommes, pacifistes et bons. La fédération essaie d'intéresser les indifférents aux angoissantes problèmes de la vie. Quant à ceux qui sont déjà convaincus de la beauté et de la valeur de nos institutions démocratiques, elle s'attache à augmenter leur foi à un avenir de justice et de progrès.

La question sociale est la pierre d'angle de son activité. Secourir les malheureux, les malades et les déshérités ; tendre la main aux dévoués pour en faire des hommes ; nous et nous-mêmes, nous jalousement les conquêtes que la République a faites dans le domaine social et les étendre sans cesse ! Telle est la ligne de conduite de la fédération des J.S.R. « composée d'esprits jeunes et ardents, attachés aux desseins des partis et des ambitions personnelles un même idéal de Paix, de Travail et d'Amour ».

P.S. — Le siège de la section est place de l'Hôtel-de-Ville au « Modern ».

Courrier des Spectacles

CARILLON. — Sam. 7, dim. 8, lundi 9 et mardi 10 oct., en soirée, à 20 h. 30 ; dim. mat. à 14 h. 30. Le « Carillon » présente la toute dernière production d'Henri Garat, le film qui vient de quitter l'écran du Marignan et qui commence son tour de France sous les grands boulevards : « Henri Garat avec Lucie Lanvin, Barc, Fils, Robert Arnoux, Raymond Cordy et Georges Treuille dans Une femme au volant, comédie musicale ; Pathé-Journal Actualité, les plus récents événements de la semaine ; Métro de Paris, intéressant documentaire ; Les Enfants d'Amant, comédie ; Fernand Amédée et son Symphonie-Jazz.

CASINO. — Sam. 7, dim. 8 et lundi 9 octobre : soirées à 20 h. 30 ; dimanche 8 octobre : matinée à 14 h. 30. Actualités mondiales de l'Eclair-Journal ; Tous en chœur (dessin animé) ; La plainte de la mer et de l'Amour ; Greta Garbo dans l'Amour, un amour, un amour ; L'été, le roi des comiques, le désopilant Buster Keaton dans Buster millionnaire, le film le plus décapant.

C'est d'un bout à l'autre du spectacle de retentissantes cascades de cirque.

SPLENDID-CINEMA EX-CIRQUE. — Sam. 7, dimanche 8, lundi 9 et mardi 10 octobre 1931, soirées à 8 h. 30 ; matinée le dimanche à 2 h. 30. Paravoyant présente 14 Vedettes, dont Charles Langton, Wynne Gibson et Gary Cooper dans Si j'avais un million, grande comédie interprétée de façon magistrale.

On commencera par un autre grand film d'actualité, sur Satan. Actualités sonores et parlantes.

CAITE SAINT-MARTIN. — Salle Flammant, 18, rue de Paris. — Programme du samedi 7 octobre, soirée 8 h. 30 ; dimanche 8 octobre : matinée, 2 h. 30 ; soirée, 8 h. 30. La Dame de Pique, grand drame tiré du célèbre roman de Pouchkine, avec Jenny Jugo et Rudolf Forster ; Mon titre et ma femme, comédie sportive avec Billy Sullivan.

PALAI D'ETE. — Samedi 7 octobre : Bal des Glycines.

Dimanche 8 octobre : Matinée dansante, 15 h. à 19 h. 30.

Les Amis des Orphelins

Après s'être baigné joyeusement, bruni au soleil on fait maintes escalades, nous voici de nouveau installés au milieu de nos soucis, les regards fixés sur l'horizon noir... Mais nous allons voir à nouveau la vie en rose.

La Société des Amis des Orphelins de St-Quentin organise, pour la joie de nos yeux et le bonheur des hivers gagnants, une tombola blanche et rose. Tous les lots, nombreux et divers, porteront ces riantes couleurs. On sait que cette Société ne se satisfait pas — comme trop souvent — d'être l'usage — d'offrir, en échange des billets à 20 sous, des lots hiérarchiques qui trouvent leur seul valeur dans l'attente de leur rapprochement !

La plupart des lots ont été confectionnés avec autant de zèle que de goût par les Dames du Comité. Effort considérable, mais très apprécié par le public qui fait toujours à cette loterie un beau succès.

Certes, on ne risque pas d'y gagner 5 millions, mais, comme en faisant une bonne action on s'attire de la chance, chaque détenteur de billets de la loterie nationale fera bien de s'en procurer de celle des Amis des Orphelins. Ce sont des porte-bonheur !

Le Comité des Amis des Orphelins de St-Quentin et de l'arrondissement nous informe que le bal annuel qu'il organise en faveur de ses 130 protégés aura lieu le samedi 4 novembre, au Palais de Fervaux.

A la Cour

L'ENTOLEUSE EN APPEL

La Cour a porté à deux mois de prison la peine de un mois prononcée contre Raymond Pasquier, 21 ans, pour vol, par le Tribunal correctionnel de Saint-Quentin.

Arrivé depuis quelques jours à Saint-Quentin, cette fille accosta un soir un passant et lui déclara qu'elle était sansabri.

L'homme l'emmena alors dans sa chambre à l'hôtel, mais à peine arrivée, sa compagne réussit à lui dérober son portefeuille contenant ses papiers et 1.500 francs. Après quoi elle prit la fuite et rentra dans sa propre chambre où les gendarmes l'arrêteront.

MARCHE

Oufs 0.70 à 0.75 pièce ;
beurre 39 à 41 fr. le kil. ;
fromages : Maroilles 6 à 8.50 pièce ; emment 2.50 à 4 fr. pièce ; gruyère 14 fr. le kil. ;
poulet 14 à 15 fr. le kil. ;
pigeon 16 à 20 fr. le kil. ; pigeons 5.50 à 6.50 pièce ;
lapin 10 à 12 fr. le kil. ; canard 14 à 15 fr. le kil. ; oie 11 à 16 fr. le kil. ;
inde 14 à 16 fr. le kil. ; choux 0.50 à 2 fr. pièce ; choux-fleurs 1.50 à 3.75 pièce ;
carottes 0.60 à 1 fr. le kil. ; pommes de terre 0.40 à 0.60 le kil. ; poireaux 0.50 à 2 fr. la botte ; oignons 1.25 à 1.50 le kil. ;
artichauts 0.50 à 3 fr. pièce ; haricots 2.50 à 2.75 le kil. ; radis 0.60 à 1 fr. la botte ; haricots verts 3 à 7 fr. le kil. ;
saucisses 0.50 pièce ; saucisses 0.50 à 0.75 pièce ;
cates 15 à 19 fr. le kil. ;
beuf 4 à 22 fr. le kil. ; veau 7 à 24 fr. le kil. ; mouton 9 à 22 fr. le kil. ;
porc 14 à 16 fr. le kil. ;
maquereaux 5 fr. le kil. ; harengs 4 fr. le kil. ;
sardines 10 fr. le kil. ; anchoïes 12 fr. le kil. ;
limandes 8 fr. le kil. ; soles 32 fr. le kil. ;
merlans 5 fr. le kil. ; dorades 8 fr. le kil. ;
rougets 8 fr. le kil. ; cabillaud 8 fr. le kil. ;
carrelets 10 fr. le kil. ;
crevettes 10 fr. le kil. ;
vives 18 fr. le kil. ;
moules, 1 fr. le litre.

Etude de M^e Jean LABOURET, avoué à Saint-Quentin, 9, Place des Enfants-de-Chœur.

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Saint-Quentin le 3 Mai 1931, enregistré, entre :

Monsieur LÉON LECOMTE, époux de Monsieur FLORENCE LECOMTE, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saint-Quentin, mais résidant de fait séparément de lui en ladite ville, chez Madame Lefebvre, 278, rue de Cambrai.

D'une part, Monsieur Robert FLORENCE, comptable, demeurant à Saint-Quentin, 39, rue du Palais-de-Justice.

D'autre part, il appert que le divorce d'entre les époux FLORENCE LECOMTE a été prononcé au profit de la femme avec toutes les conséquences de droit.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Saint-Quentin, le 4 Octobre 1931.
Signé : Jean LABOURET

CHARCUTERIE LORRAINE

P. BOURCIN

Rue, Croix-Belle-Porte, SAINT-QUENTIN
Téléphone 23.67

Ses spécialités lorraines - Sa choucroute - Ses foies gras
Sa charcuterie fine - Ses poissons chauds et froids, etc.

CUISINE POUR LA VILLE

LA PETITE VIRE 2 fr. 50 le 1/4

HERNIE

LA NOUVELLE PELOTE PNEUMATIQUE CLAVERIE
(Modèle "Unic" 1933)

merveille de douceur et de puissance
contentive sous un volume très réduit.
Supprime définitivement les inconvénients
du bandage et fait disparaître la hernie.
Renseignez-vous sur cette magistrale
création de l'art herniaire moderne.

Etabl^e CLAVERIE, 234, faub. St-Martin, PARIS

Un spécialiste recevra dans les villes suivantes, de 9 heures à 4 heures :

GUISE, samedi 14 octobre (dép. h. à 2 h.), Hôtel de France.

ST-QUENTIN, dimanche 15, dimanche 22, Hôtel Moderne et du Commerce (en face du Palais de Justice).

BOHAIN, lundi 16, Hôtel du Lion d'Or.

MARLE, mardi 17 octobre, Hôtel de la Gare.

LAON, mercredi 18, Hôtel d'Angleterre.

VERVINS, jeudi 19, Hôtel du Cheval Noir.

PERONNE, samedi 20, Hôtel St-Clément.

Régine Paris

10, Rue des Pyramides, 10 - PARIS (Opéra)

Décide

devant les nombreuses demandes
de maintenir la présentation
de sa collection

Samedi 7 Octobre

Lundi 9, Mardi 10 et Mercredi 11

Aux Nouvelles Galeries

Rue de la Sellerie -- SAINT-QUENTIN

Robes 75 - 100 - 150 fr.

Manteaux 100 - 150 - 200 fr.

Fourrures sélectionnées
aux prix d'été

Régine Paris rappelle que son atelier de couture
répète tous ses modèles aux mesures des clientes
en 3 jours. (25 francs de supplément.)

Une révolution dans l'Indéfrisable !!

Qui que vous soyez ne jetez pas
l'argent par la fenêtre.

NOTRE INDEFRISABLE
60 fr. tout compris

GARANTIE 6 MOIS

Travail soigné - COUPE IMPECCABLE

PAR MARTINS

Diplômé de l'Indéfrisable PERMA

LA PERMANENTE PARFAITE

89, Boulevard Roosevelt, face Cimetière

PRODUITS A SACHETS D'ORIGINE

PRETS D'ARGENT

sur IMMEUBLES, TERRES, FERME, MAISONS

PRETS INDUSTRIELS, CROIS CAPITALAUX

Intérêts très réduits. Rapide. Discret

Remboursement d'hypothèques

La Renaissance Immobilière de France

L. TOULOUSE, 91, rue d'Isle,
Saint-Quentin. Tél. 38-26

AUTO-ECOLE tous permis.

J. MERESSE, mécan., 87, rue Michel,
Saint-Quentin. Tél. 28-83.

Achetez vos lunettes

chez un spécialiste

A. HOEL

Opticien-diplômé

3, Rue Saint-André
SAINT-QUENTIN

Ne vend absolument
que la lunetterie

Voyez les nouveaux modèles
de Lunettes et Pince-nez

Exécution des ordonnances
de MM. les Oculistes

AU STOCKAGE. — Liquidation générale du stock, 68, rue d'Orléans, Saint-Quentin (Aisne).

OFFRES d'EMPLOIS

Le service des annonces du journal ne faisant que transmettre aux personnes qui ont fait insérer des demandes avec la mention S'adresser aux bureaux du journal, LE GRAND ECHO DE L'AINES ne saurait se substituer aux demandeurs pour la réponse et décline toute responsabilité en cas de silence de leur part.

On demande pour dame âgée une bonne de 40 à 50 ans, de préférence de la campagne. S'adresser au journal, 70.161

TRAVAIL CHEZ SOI assuré sur machine à tricoter, catalogue gratis. — Laines toutes nuances, prix de fabrique. Ecrire La LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, Nantes.

Cie Américaine Huile auto

Grande marque dem. repris, bien introduit cond. l. avant, voiture fournie après essai. Inspecteur aidera sur place. Ecrire OLYMPIC OIL CO, à MARSEILLE 70.169

On demande une bonne de 30 à 45 ans pour dame seule à Gouy. S'adr. à Mme Van Naze, à Gouy, ou 91, rue de la Glacé, à Saint-Quentin. 70.170

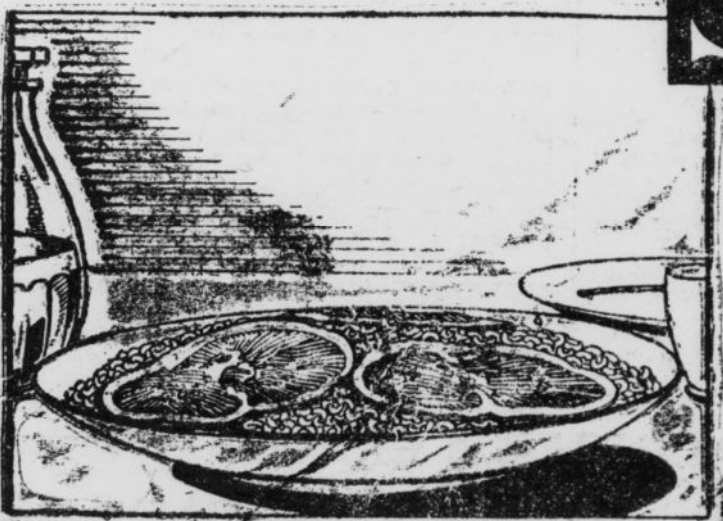
JEUNE HOMME

16-18 ans, bonne éducation, ayant appris des pour la vente est demandé pour prendre commandes chez particuliers. Mise au courant assurée. At. d'avenir pour travailleurs. Ecr. au journal qui transmet. 70.171

On demande un homme à toutes mains chez M. SEBIE, à Arras. 70.172

On demande jeune ménage, le mari à toutes mains ayant bonne instruction primaire, la femme sachant taper à la machine à écrire, loge, éclairer, jardiner, etc. S'adresser aux Ets André L. E. PELLIARD, quai du Vicar-Pont, à Saint-Quentin, de 16 h. à 17 h. 30. S'abstenir de pas références de premier ordre. 70.173

Si c'est le damier bleu n'en doutez pas, elles sont aux œufs



Il n'est pas nécessaire d'être prince des gastronomes pour deviner que des pâtes faites avec des œufs sont forcément plus fines que des pâtes n'en contenant pas. Les Pâtes "Pêr Lustucru" sont toutes faites avec des œufs et, particularité à noter, avec des œufs frais. Grâce à une production par millions de boîtes, leur prix reste cependant à la portée de tous. Pour être bien sûr d'avoir des pâtes aux œufs frais, exigez donc la marque centenaire "Pêr Lustucru", oisément reconnaissable à sa célèbre boîte au damier bleu. En vente partout. Et un Bon-Prime avec chaque boîte.

PÂTES AUX ŒUFS FRAIS PÊR LUSTUCRU

ELLES RÉGALENT ET NOURRISSENT ! — A. CARTIER-MILLON - GRENOBLE

